

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

La facture du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Une entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de radiothérapie.

La facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Sur les prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est à joindre à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

contact@mupras.com

pec@mupras.com

adhésion@mupras.com

09/08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement

1er Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Qur

lett

ND: 12318

Déclaration de Maladie : N° P19-0013394

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3110 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAID LARBI Date de naissance : 01.01.45

Adresse : 90 My EL HEDHI BP 440 MONTE ARRUIT (NADOR)

Tél. : 06 6115 5808 Total des frais engagés : 3774,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr MOUMNI Chakib
OPHTALMOLOGISTE
Bd. Mohamed V, Imm. Attijariwafa Bank
TEL: 05 36 68 41 00 - OUJDA

Date de consultation : 03/12/2019

Nom et prénom du malade : M² ZAID LARBI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Virus profond + mante

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/12/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03.12.18	CS		250,00	Dr MOUAMMI Chakib OPHTHALMOLOGISTE Mohammed Y. Hm. Aljatib 0536584166

EXECUTION DES ORDONNANCES

Chèque du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		
	04-12-19	84 3500 Dhs
	04-12-19	✓ 24,60 Dhs.

ANALYSES - RADIOGRAPHIE

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	AMM N°218/M6 DMP12/INRQ nt PPV : 24,60 DH aires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

ctionnel Thérapeutique, nécessaire à la **profession**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

Docteur Chakib MOUMNI
OPHTALMOLOGISTE
DIPLÔME D'ETUDES SPECIALES
DE LA FACULTE DE MEDECINE DE NANTES
MALADIES & CHIRURGIE DES YEUX
LASER -ANGIOGRAPHIE

بالموعد
SUR RENDEZ-VOUS

الدكتور شكيب مومني
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
خريج كلية الطب بناطن
أشعة الليزر

Le

Oujda le 03 / 12/2019

MR ZAID LARBI

LUNETTES : verres progressifs + monture

Œil Droit : (90° -1,50) +3,50 de près Add : +2,50
Œil Gauche : (90° -1,00) +3,00 de près Add : +2,50

24.60.
Dr MOUMNI Chakib
OPHTALMOLOGISTE
Bd. Mohamed V, Imm. Attijariwafabank
Tél. : 05 36 68 41 60 - OUJDA
framed alloye
eyeglasses 3x1/2 050
108

Dr MOUMNI Chakib
OPHTALMOLOGISTE
Bd. Mohamed V, Imm. Attijariwafabank
Tél. : 05 36 68 41 60 - OUJDA
OPTIC MOUMNI Monture 2 ème Etage Apt. 4 - OUJDA
16, Bd. Zerkouni - Opticien
Tél. : 05 36 68 41 60

Pharmacie Marina
صيدلية مارينا
Dr Molinir Fethi
Tél : 05 36 63 33 00

زاوية شارع الزرقطوني وشارع محمد الخامس عماره الخامس التجاري وفا بنك - وجدة
Angle Bd. Zerkouni & Bd. Med V (Ible Attijari Wafa Bank) 2 è Etage Apt. 4 - OUJDA
Tél. : 05 36 68 41 60 Fax : 05 36 68 59 48

MOUMNI Mounaïm

OPTICIEN

OPTOMETRISTE

Diplômé de l'IORT à BRUXELLES

16, Boulevard Zerkouni

Tél. : 05 36 68 86 12 - OUJDA

Autorisation Ministérielle

N° 2238 du 24 Février 1987

Patente n° : 10100013 - R.C. : 22272

CNSS n° affiliation : 1304485 12.96

I.F. : 10100120 - INPE : 085002707

ICE : 001830033000036

OPTIQUE



FACTURE / 20 19

B

N° 000759

Oujda, le 04.12.2015

240 D.G.R.B.P

Doit

Nomenclature	DESIGNATION	P.U.	MONTANT
	2 Ver progressif	1250,-	2500,-
	Monture métal	1000,-	1000,-
TOTAL			3500,-

Arrêté à la somme de 3500 mille cinq cent m

Timbre fiscaux
Signature

OPTIQUE
MOUMNI Mounaïm
Opticien - Optométriste
16, Bd. Zerkouni - OUJDA
Tél. : 05 36 68 86 12